

Conditions de Réservation et informations complémentaires

Article 1 – durée du séjour : le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Le contrat conclu entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

Les arrhes restent acquises au propriétaire, si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent également acquises au propriétaire.

b) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une somme égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 – arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 – règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 – état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. L'option ménage de fin de séjour suppose une maison restituée en bon état, vaisselle faite et rangée, poubelles enlevées. Si ce n'est pas le cas les frais de ménage pourront être réévalués.

Article 9 – dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans le délai d'un mois, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas un mois.

Article 10 – utilisation des lieux : Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 – capacité : Le contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 – animaux : Le contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique à condition d'en faire la demande à la signature du contrat et qu'il ne soit pas dangereux. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser l'accès des lieux aux animaux. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 – assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 – paiement des charges : En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix du séjour.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive, et un justificatif est remis par le propriétaire.

Renseignements complémentaires

Pour le lave-linge et le lave-vaisselle, en raison de l'acidité de l'eau, il est conseillé de prendre des produits simples. Donc pas de « 3 en 1 », ni adoucissant, ni sel. Mettre le minimum de lessive conseillé par le fournisseur.

Un bac à compost se trouve dans le petit chemin qui sépare le gîte de la maison. Les poubelles sont à déposer dans les bacs à 50 m de l'embranchement de la route d'Espalion à Saint-Côme d'Olt.

Le gîte est réservé aux non fumeurs. Il y a un cendrier sur la terrasse ce qui permet de garder un jardin correct.

Charges comprises

Electricité : 8 kw/jour inclus dans le forfait

Gaz (cuisinière) : bouteilles comprises dans le prix

Chauffage fuel : d'octobre à mars, les prix de location tiennent compte du chauffage inclus. En dehors de ces dates les locataires peuvent demander d'allumer le chauffage central qui leur sera facturé 12 €/jour.

Charges et taxes non comprises

Taxe de séjour : 0,90 €/jour/personne – les enfants de moins de 18 ans sont exonérés

Electricité : Nous avons un contrat « Compteur EJP » : de novembre à mars, 22 jours choisis par E.D.F. le tarif journée est alors celui des heures pleines (sauf une plage horaire pendant la nuit et les week-ends, tarif heures creuses). Un mail nous prévient la veille à 17 heures lorsque le lendemain sera en E.J.P. Au-delà des 8 kw/jour en heures creuses inclus dans le forfait, l'électricité sera facturée 0,11€/kw, heures creuses et 0,55 € heures pleines.

Bois pour la cheminée de la salle de séjour : 1,4 € le panier (1er panier offert)

Location de draps à la demande : 12 €/personne (les lits sont équipés de couettes, si vous préférez les couvertures, veuillez le préciser). Le linge de table et de toilette ne sont pas fournis.

Service de ménage : 40 € (pour une maison correcte)

Les chiens et chats ne sont acceptés que s'ils ne sont pas dangereux et ne vont pas dans les chambres (à condition d'en faire la demande avant la signature du contrat). Les propriétaires ont un et parfois deux border-collie très sociables. Le locataire sera attentif à ne pas laisser de traces du passage de son chien dans le jardin